

**Mise en œuvre du protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin versant Sèvre Niortaise – Mignon du 18 décembre 2018.**

**Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 8 avril 2019**

La deuxième séance du comité scientifique et technique, créé par arrêté préfectoral le 15 février 2019, a eu lieu le 8 avril 2019 en préfecture des Deux-Sèvres, en présence de : cf. liste des participants en annexe.

**(1) Avis du comité concernant le projet de cahier des charges des diagnostics individuels d'exploitation obligatoire, proposé par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres en déclinaison du protocole du 18 décembre 2018.**

Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments suivants, qui font l'objet d'un consensus :

**Sur le projet de cahier des charges**

- le projet de cahier des charges est modifié en séance, en tenant compte des avis exprimés ;
- les membres du comité demandent qu'un retour leur soit fait sur les diagnostics anonymisés et les engagements pris ;
- la chambre d'agriculture, en tant que prestataire des diagnostics, devra s'appuyer sur les « sachant » dans le domaine de la biodiversité, afin de bien étayer les diagnostics ;
- la gestion des effluents d'élevage doit être intégrée aux diagnostics.

Le projet de cahier des charges ainsi modifié est approuvé à l'unanimité par les membres du comité.

**(2) Avis du comité scientifique et technique concernant la construction du schéma directeur relatif à la biodiversité aquatique et terrestre**

Il ressort des premiers échanges entre les membres du comité les éléments suivants, qui font l'objet d'un consensus :

- le travail d'élaboration du schéma directeur s'appuiera sur un travail cartographique, ainsi que sur les résultats d'une concertation locale, qui permettra une bonne appropriation des enjeux et des orientations par les différents partenaires et qui permettra de proposer un travail de cartographie plus fin ;
- un travail de concertation de terrain, de type « atelier plan de paysage », pourra être mené. Il s'agit d'une méthode de co-construction qui s'appuie sur deux temps :
  - (1) sur le terrain, un temps de lecture des éléments physiques du paysage et de partage de connaissances (agriculture, biodiversité, enjeux territoriaux) ;
  - (2) en salle, une élaboration collective de propositions (avec l'appui de supports cartographiques), avec un vocabulaire commun. Cette concertation donne lieu à un compte-rendu précis, incluant des éléments spatialisés. Il s'agit de mobiliser les acteurs en vue d'actions opérationnelles.

- les personnes à associer seront déterminées en fonction des enjeux, dans un équilibre entre élus locaux, entreprises agricoles, experts issus des institutions et des associations.
- cette concertation permettra d'ajouter certains enjeux à cartographier (par exemple, les murets sur le haut Val de Sèvre, qui sont un élément structurant du paysage et un facteur d'identification pour des productions agricoles) ;
- la méthodologie d'élaboration du schéma directeur pourrait être la suivante :

#### **Recueil et mise en forme de données**

- (1) cartographie des zonages administratifs : périmètres de protection et de connaissance ;
- (2) cartographie des éléments relatifs au paysage et à la trame verte et bleue ;
- (3) recueil des données de biodiversité et des enjeux associés aux espèces ;

#### **Analyse et traduction territoriale, en concertation avec les acteurs locaux**

- (4) définition des priorités par zone ;
  - (5) hiérarchisation des actions à mener, en fonction de leur faisabilité ;
  - (6) cartographie de synthèse, par territoire, des orientations (le périmètre de ces territoires reste cependant à définir) ;
- cette méthodologie pourra évoluer en fonction des premiers résultats d'une « phase test » dans un territoire à choisir en fonction du projet de la coopérative de l'eau (le périmètre de ces territoires est aussi à définir) ;
  - la mutualisation et la réutilisation de données pertinentes et actualisées, déjà mises en forme, seront recherchées. L'application « GIP ATGERI » développée en ex-région Aquitaine pourra servir de base aux réflexions, de même que la base de données de l'ex-observatoire régional de l'environnement (ORE), désormais l'agence régionale de biodiversité Nouvelle-Aquitaine, au lien suivant : <http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/> ;
  - la prochaine réunion du comité pourra porter sur l'analyse des données recueillies dans un territoire test.

La prochaine réunion du comité sera fixée en fonction de l'avancement du travail cartographique sur un territoire choisi.

Le président de la chambre d'agriculture



Jean-Marc RENAUDEAU

Le directeur départemental des territoires



Thierry CHATELAIN

### **Liste des participants au comité du 8 avril 2019**

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
  - Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
  - Monsieur Vincent Bretagnolle - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
  - Monsieur Alexis Pernet - École Nationale Supérieure de Paysage
  - Madame Afsaneh Lellahi - Terres Inovia
  - Monsieur Yohan Trimoreau - Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
  - Madame Céline Lopez - Agence française pour la biodiversité (AFB)
  - Monsieur Jean-Louis Moynier – ARVALIS Institut du végétal
  - Monsieur Christophe Bordes - Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
  - Madame Jacqueline Ajer - Association Prom'haies
  - Monsieur Alexis Martineau - Groupement ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
  - Monsieur Julien Moureau - Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
  - Monsieur Médéric Brunet - Directeur général de la coopérative agricole Sèvre et Belle
  - Monsieur Nicolas Pugeaux - Négocier agricole Centre Atlantique
  - Madame Florence Billard - Conseil départemental des Deux-Sèvres
  - Monsieur Antoine Goubin - Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- 
- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

### **Étaient excusés :**

- Monsieur Abraham Escobar-Gutierrez - INRA Nouvelle-Aquitaine
- Madame Léna Abasq - BRGM Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Christian Geay - Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)